



Réunion du Conseil Communautaire

PROCES VERBAL

Séance du 3 avril 2019

TANINGES

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2019

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Laurette BIOR, Christine BUCHARLES, Martine COPPEL, Maryvonne DELLANDREA, Marise FAREZ et Martine FOURNIER Messieurs Éric ANTHOINE, Claude BARGAIN, Stéphane BOUVET, Alain CONSTANTIN, Patrick COUDURIER, Alain DENERIAZ, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Pierre HUGARD, Yves LAURAT, Sébastien MONTESSUIT, Daniel MORIO, Gilles PEGUET, Pierre VAN SOEN et Joël VAUDEY
Nombre de Membres présents : 22	
Nombres de suffrages exprimés : 25	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard CARTIER, a donné pouvoir à M. HUGARD Monsieur Xavier CHASSANG, a donné pouvoir à M. VAUDEY Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à M. ANTHOINE
Votes Pour : 25	
Votes Contre : 0	Étaient absents, non représentés : Madame Annie JORAT Monsieur Arnaud BOSSON Monsieur Jean-Charles MOGENET
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Monsieur Patrick COUDURIER Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h40

L'appel est fait.

Les pouvoirs sont annoncés.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 février 2019 (Annexe 1)

Monsieur le Président procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 février dernier.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 20 février 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Patrick COURDURIER est nommé secrétaire de séance.

COMPTABILITÉ – BUDGET

3. Budget Principal – Approbation du Compte de gestion 2018 (DEL2019-12)

Le compte de gestion du budget principal dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2018 du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2018 du budget principal établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

4. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Approbation du Compte de gestion 2018 (DEL2019-13)

Le compte de gestion du budget annexe des ordures ménagères dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2017 du budget annexe Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2018 du Budget Annexe Ordures Ménagères établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

5. Budget Annexe GEMAPI – Approbation du Compte de gestion 2018 (DEL2019-14)

Le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2018 du budget annexe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2018 du Budget Annexe GEMAPI établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

6. Budget Annexe ZA de l'Épure – Approbation du Compte de gestion 2018 (DEL2019-15)

Le compte de gestion du budget annexe Zone d'Activité de l'Épure dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activité de l'Épure.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2018 du Budget Annexe Zone d'Activité de l'Épure établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

7. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2018 (DEL2019-16)

Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2018, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 617 637,08 €
Recettes	6 908 123,15 €
Résultats de l'exercice	1 290 486,07 €
Excédent de fonctionnement reporté	275 200,00 €
Résultats de clôture de fonctionnement	1 565 686,07 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	449 849,73 €
Recettes	1 018 342,83 €
Résultat de l'exercice	568 493,10 €
Résultats d'investissement reportés	395 251,28 €
Résultats de clôture d'Investissement	963 744,38 €
Restes à Réaliser à reporter en 2019	
Dépenses	101 915,06 €
Recettes	73 590,00 €
Solde des restes à réaliser - DEFICIT	-28 325,06 €
Résultat final d'investissement	935 419,32 €
Excédent de clôture final - Budget Principal	2 501 105,39 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+ 2 501 105,39 €**

Monsieur le Président se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Yves LAURAT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2018

8. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Approbation du Compte Administratif 2018 (DEL2019-17)

Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2018, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 399 227,54 €
Recettes	2 624 511,95 €
Résultats de l'exercice	225 284,41 €
Excédent de fonctionnement reporté	369 500,00 €
Résultats de clôture de fonctionnement	594 784,41 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	818 045,90 €
Recettes	483 549,39 €
Résultat de l'exercice	-334 496,51 €
Résultats d'Investissement reportés	2 394 654,27 €
Résultats de clôture d'Investissement	2 060 157,76 €
Restes à Réaliser à reporter en 2019	
Dépenses	565 944,03 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser - DEFICIT	- 565 944,03 €
Résultat final d'investissement	1 494 213,73 €
Excédent de clôture final - Budget Annexe des Ordures Ménagères	2 088 998,14 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+2 088 998,14 €**

Monsieur le Président se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Yves LAURAT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2018

9. Budget Annexe GEMAPI – Approbation du Compte Administratif 2018 (DEL2019-18)

Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2018, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	340 400,00 €
Recettes	340 824,00 €
Résultats de l'exercice	424,00 €
Solde de fonctionnement reporté	-109,00 €
Résultats de clôture de fonctionnement	315,00 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+315,00 €**.

Monsieur le Président se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Yves LAURAT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2018

10. Budget Annexe ZA de l'Épure – Approbation du Compte Administratif 2018 (DEL2019-19)

Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2018, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultats de l'exercice	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Résultats de clôture de fonctionnement	0 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultats d'Investissement reportés	0 €
Résultats de clôture d'Investissement	0 €
Restes à Réaliser à reporter en 2019	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultat final d'investissement	0 €
Excédent de clôture final - Budget Annexe ZA de l'Épure	0 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+0,00 €**

Monsieur le Président se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Yves LAURAT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2018

(20h00 – Arrivée de M. PEGUET)

11. Budget Principal – Affectation des résultats (DEL2019-20)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, **le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif du budget principal 2018 comme suit :

Budget principal - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2018	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	1 290 486,07 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	275 200,00 €
C = Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	1 565 686,07 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	963 744,38 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	963 744,38 €
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-28 325,06 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	= D + E 935 419,32 €
AFFECTATION = C	= G + H 1 565 686,07 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	1 300 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	265 686,07 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Affectation en investissement : 1 300 000,00 €
Affectation en fonctionnement : 265 686,07 €

La section d'investissement présentant un excédent, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultats.

12. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Affectation des résultats (DEL2019-21)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le **Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif du Budget annexe des Ordures Ménagères 2018 comme suit :

Budget Annexe des Ordures Ménagères - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2018	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	225 284,41 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	369 500,00 €
C = Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	594 784,41 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	2 060 157,76 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	2 060 157,76 €
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-565 944,03 €
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	= D + E 1 494 213,73 €
AFFECTATION = C	= G + H 594 784,41 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	100 784,41 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	494 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- **Affectation en investissement : 100 784,41 €**
- **Affectation en fonctionnement : 494 000,00 €**

La section d'investissement présentant un excédent, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultats.

13. Budget Annexe GEMAPI – Affectation des résultats (DEL2019-22)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le **Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif du Budget annexe GEMAPI 2018 comme suit :

Budget Annexe GEMAPI - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2018	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	424,00 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	-109,00 €
C = Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	315,00 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	0,00 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	€
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	= D + E 315,00 €
AFFECTATION = C	= G + H 315,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	315,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- **Affectation en investissement : 0,00 €**
- **Affectation en fonctionnement : 315,00 €**

14. Vote des taux d'imposition intercommunaux 2019 (DEL2019-23)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition locaux s'établissaient pour 2018 comme suit :

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFEu	TOTAL
Bases 2018	38 173 621	26 998 906	353 169	6 975 438	4 154 927 €
Taux 2018	3,51%	2,38%	13,36%	30,46%	
Produit à taux constant	1 339 917 €	642 166 €	47 184 €	2 125 660 €	

Il est proposé en 2019 de maintenir les taux appliqués depuis 2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le vote des taux tel que présenté ci-dessous.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFEu
Taux 2019	3,51%	2,38%	13,36%	30,46%

15. Budget Principal – Vote du budget primitif 2019 (DEL2019-24) (Annexes 2 et 3)

(20h17 – Arrivée de M. BOSSON)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances. Ce dernier donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau. Ces travaux sont retranscrits en annexes 2 et 3.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif principal 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Proposition		Chapitre	Libellé	Proposition	
011	Charges à caractère général	663 000 €		002	Excédent reporté	265 686,07 €	
012	Charges de personnel	738 000 €		013	Atténuation de charges	50 000 €	
014	Atténuations de produits	2 450 000 €		042	Amortissement subv. investissement	13 940 €	
022	Dépenses imprévues	10 000 €		70	Produits des services	107 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	285 000 €		73	Impôts et taxes	5 250 000 €	
042	Dotations aux amortissements	134 720 €		74	Dotations	1 124 000 €	
65	Autres charges	2 354 000 €		75	Autres produits	158 000 €	
66	Charges financières	313 000 €		77	Produits exceptionnels	373,93 €	
67	Charges exceptionnelles	21 280 €					
Total dépenses de fonctionnement		6 969 000 €		Total recettes de fonctionnement		6 969 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
16	Remboursement de capital	0 €	85 300 €	021	Virement du fonctionnement	0€	285 000 €
20	Immobilisations incorporelles	96 466 €	40 034 €	040	Dotations aux amortissements	0€	134 720 €
204	Subventions d'investissement	0 €	83 500 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0€	11 945,62 €
21	Mobilier / matériel	5 449,06 €	1 195 310,94 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0€	1 300 000 €
001	Déficit d'invest. reporté	0 €	0 €				
020	Dépenses imprévues et provisions	0 €	370 000 €	13	Subventions d'investissement	73 590 €	71 000 €
040	Amort. subv. investissement	0 €	13 940 €	16	Emprunt	0 €	0 €
27638	Immobilisations financières	0 €	950 000 €	001	Excédent d'invest.reporté	0 €	963 744,38 €
Total dépenses investissement		101 915,06€	2 738 084,94€	Total recettes investissement		73 590 €	2 766 410 €
		2 840 000 €				2 840 000 €	

Le budget de fonctionnement total s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 969 000 €.

Le budget d'investissement total s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 840 000 €.

16. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Vote du budget primitif 2019 (DEL2019-25)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances. Monsieur LAURAT donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et une abstention (Mme BUCCHARLES), DÉCIDE :

- D'ADOPTER le Budget Annexe Ordures Ménagères 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Proposition		Chapitre	Libellé	Proposition	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général	1 547 000 €		002	Excédent reporté	494 000 €	
012	Charges de personnel	667 000 €		013	Atténuation de charges	0 €	
023	Virement à la section d'investissement	100 000 €					
042	Dotations aux amortissements	480 550 €		70	Produits des services	2 512 000 €	
65	Autres charges	6 000 €		74	Dotations	80 000 €	
66	Charges financières	17 450 €		75	Autres produits	15 000 €	
67	Charges exceptionnelles	300 000 €					
Total dépenses de fonctionnement		3 118 000 €		Total recettes de fonctionnement		3 118 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
16	Remboursement de capital		54 000 €	021	Virement du fonctionnement		100 000 €
20	Immobilisations incorporelles		0 €	040	Dotations aux amortissements		210 390 €
204	Subventions d'investissement		0 €	10	Dotations, fonds divers et réserves		37 909,58 €
21	Mobilier / matériel	565 944,03 €	884 055,97 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		100 784,41 €
23	Études et travaux		2 900 000 €	13	Subventions d'investissement		424 598,25 €
001	Déficit d'investissement reporté		0 €	16	Emprunt		1 200 000 €
				21	Immobilisations corporelles		270 160 €
				001	Excédent d'investissement reporté		2 060 157,76 €
Total dépenses investissement		565 944,03 €	3 838 055,97 €	Total recettes investissement			4 404 000 €
		4 404 000 €					

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 118 000 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 404 000 €.

17. Budget Annexe GEMAPI – Vote du budget primitif 2019 (DEL2019-26)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances pour la présentation du budget annexe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget annexe GEMAPI 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
739113	Reversement conventionnels de fiscalité	346 500 €	002	Excédent reporté	315 €
			7318	Autres impôts locaux	346 185 €
TOTAL DEPENSES		346 500 €	TOTAL RECETTES		346 500 €

18. Budget Annexe ZA de l'Épure – Vote du budget primitif 2019 (DEL2019-27)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances. Monsieur LAURAT donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et une abstention (Mme FAREZ), DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget annexe Zone d'Activité de l'Épure 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
6015	Achats et variation de stocks – Terrains à aménager	381 000 €	7135	Produits stockés – Variation des stocks	750 000 €
6045	Achats d'études et prestations de service	40 000 €			
605	Achat de matériel, équipements et travaux	329 000 €			
TOTAL DEPENSES		750 000 €	TOTAL RECETTES		750 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
3351	Encours de production de biens – Terrains	381 000 €	168741	Emprunts et dettes assimilées – Communes membres du GFP	750 000 €
3354	Encours de production de biens – Études et prestations de service	40 000 €			
3355	Encours de production de biens - Travaux	329 000 €			
TOTAL DEPENSES		750 000 €	TOTAL RECETTES		750 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 750 000 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 750 000 €.

19. Création du Budget Annexe « Zone d'activité de Chessin » (DEL2019-28)

Le Président rappelle que, parmi les compétences obligatoires des communautés de communes et communautés d'agglomération, renforcées par la loi NOTRe figure celle du développement économique et notamment la suppression de la mention de l'intérêt communautaire pour les ZAE depuis le 1^{er} janvier 2017.

De par cette compétence, la CCMG créé, aménage et commercialise des zones d'activité économique qui peuvent être industrielles, tertiaires, commerciales ou artisanales. Afin de pouvoir assurer un suivi comptable spécifique de l'exercice de cette compétence sur la zone d'activité de Chessin à Taninges, Monsieur Le Président propose la création d'un nouveau budget annexe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Budget à caractère administratif et commercial
- Budget relevant de l'instruction budgétaire M14
- Budget assujetti à la TVA

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE DÉCIDER** la création du budget annexe « Zone d'activité de Chessin »
- **DE DÉCIDER** que ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M14 et qu'il est assujetti à la TVA
- **DE DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

20. Budget Annexe ZA de Chessin – Vote du budget primitif 2019 (DEL2019-29)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LAURAT, Vice-Président en charge des finances. Monsieur LAURAT donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget annexe Zone d'Activité de Chessin 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
6015	Achats et variation de stocks – Terrains à aménager	180 000 €	7135	Produits stockés – Variation des stocks	200 000 €
6045	Achats d'études et prestations de service	20 000 €			
TOTAL DEPENSES	200 000 €		TOTAL RECETTES	200 000 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
3351	Encours de production de biens – Terrains	180 000 €	168741	Emprunts et dettes assimilées – Communes membres du GFP	200 000 €
3354	Encours de production de biens – Études et prestations de service	20 000 €			
TOTAL DEPENSES	200 000 €		TOTAL RECETTES	200 000 €	

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 000 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 000 €.

21. Fixation du tarif du séjour « voile » de La Marmotte à Sciez du 29 juillet au 2 août 2019 (DEL2019-30)

Un mini-séjour de 5 jours et 4 nuits est organisé par La Marmotte du 29 au 2 août et permettra à 12 enfants de partir à Sciez pour un stage de voile. Le coût total de ce séjour s'élève à 3 060 €, soit 255 € par enfant, et comprend l'hébergement en camping, les repas, le transport, le stage de voile et les charges salariales pour 2 animateurs (avec nuitées).

La Commission 4 propose que la participation des familles soit modulée en fonction des tranches de quotient familial existantes et établie sur la base du coût total du séjour hors charges salariales, soit 1 560 €. Sur ce principe, le tarif moyen pour le séjour s'élève à 130 € par enfant, modulé de la façon suivante en fonction du quotient familial :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	100 €	115 €	130 €	145 €	160 €

VU l'avis favorable de la Commission 4,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation par l'ALSH La Marmotte d'un mini-séjour à Sciez du 29 juillet au 2 août 2019, telle que décrite ci-dessus,
- **DE FIXER** les tarifs de ce mini-séjour tels que proposés ci-dessous, modulés en fonction du quotient familial :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	100 €	115 €	130 €	145 €	160 €

22. Fixation du tarif du séjour de La Marmotte au Grand Bornand du 26 au 30 août 2019 (DEL2019-31)

Un mini-séjour de 5 jours et 4 nuits est organisé par La Marmotte du 26 au 30 août et permettra à 15 enfants de partir au Grand Bornand au moment où se tient le festival « Au Bonheur des Mêmes ». Le coût total de ce séjour s'élève à 4 665 €, soit 311 € par enfant, et comprend l'hébergement et les repas en gîte (pension complète), le transport, les entrées à la piscine, le pass pour le Festival et les charges salariales pour 2 animateurs (avec nuitées).

La Commission 4 propose que la participation des familles soit, comme les années précédentes, modulée en fonction des tranches de quotient familial existantes et établie sur la base du tarif 2019 pour 5 jours à La Marmotte en y ajoutant le coût des repas supplémentaires, du transport, du pass et des entrées à la piscine. Sur ce principe, le tarif moyen pour le séjour s'élève à 160 € par enfant, modulé de la façon suivante en fonction du quotient familial :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €

VU l'avis favorable de la Commission 4,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation par l'ALSH La Marmotte d'un mini-séjour au Grand Bornand du 26 au 30 août 2019, telle que décrite ci-dessus,
- **DE FIXER** les tarifs de ce mini-séjour tels que proposés ci-dessous, modulés en fonction du quotient familial :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €

23. Programme européen LEADER Arve-Giffre – Demande de subvention pour la réalisation d'une plaquette de promotion du cirque du Fer à Cheval (DEL2019-32)

VU le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et modifié le 2/02/2016,

VU la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 23 juillet 2015 portant décision de sélection du Groupement d'actions Local (GAL),

VU la délibération de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes du 19 juillet 2016 approuvant la convention tripartite relative à la convention relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER conclues entre le GAL Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, l'organisme payeur (l'ASP) et l'autorité de gestion (la Région),

VU la décision de la Commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 22 septembre 2016 adoptant la convention tripartite relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER conclues entre le GAL Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, l'organisme payeur (l'ASP) et l'autorité de gestion (la Région),

VU le règlement d'attribution pour les projets touristiques adopté par le Comité de programmation LEADER Arve et Giffre en date du 18 avril 2017,

Dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union Européenne, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales, au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes est la structure porteuse du GAL Arve et Giffre qui constitue le territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER. Le périmètre du GAL recouvre la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette programmation LEADER, le territoire Arve et Giffre s'est doté d'un Comité de programmation qui constitue l'instance décisionnelle de la démarche.

L'objectif du LEADER Arve Giffre est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle pour développer les circuits courts, et plus particulièrement dans les domaines qui suivent :

1. **Le développement agricole** : en rapprochant le producteur et le consommateur final et en diversifiant la production agricole.
2. **Le développement touristique** : en proposant et en renforçant une offre touristique attractive à destination de la population et des entreprises locales.
3. **Le développement commercial** : en apportant un soutien pour la création, l'installation, la reprise et la modernisation de commerce de proximité en milieu rural.
4. **Le développement du bois-énergie** : en proposant de développer une filière d'approvisionnement du bois-bûche issu du bois local et caractérisé par un taux d'humidité faible permettant ainsi de répondre aux enjeux économiques de la filière et ceux liés à la pollution de l'air.

Le taux maximum d'aide public est fixé à 80%, conformément à la fiche action n°3 du programme LEADER Arve et Giffre.

Le syndicat mixte du Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval a pour vocation de coproduire un projet de territoire pour le Haut-Giffre en collaboration avec les acteurs locaux, les habitants et les visiteurs, dans le but de favoriser un développement local durable, d'améliorer la qualité de la visite et d'assurer une gestion durable et globale du capital patrimonial. Il a pour vocation d'assurer la promotion de la démarche et des sites touristiques auprès d'un large public et plus particulièrement d'orienter cette offre touristique vers une consommation plus locale, durant toute l'année.

Situé à 1h de Genève et à 2h de Lyon, fréquenté par 200 000 visiteurs durant la période estivale, le site du cirque du Fer à Cheval constitue un lieu emblématique du patrimoine culturel et naturel des Alpes françaises.

Le syndicat mixte prévoit de concevoir un ensemble d'outils de promotion et de valorisation constitué à la fois d'un support de promotion et d'une offre pédagogique à destination des visiteurs du site du cirque du Fer à Cheval :

- Dépliant de promotion : Réalisé en collaboration avec la CCMG, ce document doit répondre aux attentes des offices de tourisme de la vallée du Haut-Giffre et autres diffuseurs locaux d'apporter les informations pratiques sur le site du cirque du Fer à Cheval et de donner envie aux visiteurs de s'y rendre. Il s'agira d'identifier une mise en page séduisante et une sélection d'informations pratiques sur le site (accès, stationnement, balades et autres offres...), structurées autour d'un outil cartographique.
- Exposition pédagogique : Cette exposition doit favoriser la compréhension du site du cirque du Fer à Cheval. Destinée aux visiteurs, elle traitera des différents enjeux du site (nature, culture, histoire, agriculture, géologie, risques...). Elle sera installée dans le cadre de la réhabilitation du chalet d'accueil du cirque du Fer à Cheval en Maison de Site afin de lui donner une vocation à la fois d'accueil des visiteurs et de centre d'interprétation du site. La période d'ouverture du chalet sera par ailleurs doublée afin de mieux correspondre à la période de fréquentation du site (fin mai à fin septembre) et de développer une offre touristique de proximité, au printemps et à l'automne. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec l'OTI Grand Massif-Montagnes du Giffre et Asters, le gestionnaire de la Réserve naturelle.
- Guide de visite : Destiné aux visiteurs du cirque du Fer à Cheval, ce support à vocation d'accueil et de médiation pédagogique contiendra les informations relatives à la découverte du site. Y seront présentés les promenades à effectuer, les principales caractéristiques du site sous ses différentes composantes (nature, culture, agriculture, géomorphologie, risques...) ainsi que les éléments de sensibilisation et de réglementation. Ce support sera réalisé par le syndicat mixte, en collaboration avec la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, Asters (gestionnaire de la RNN), le SIVHG (gestionnaire des sentiers de randonnées), la CCMG, les offices de tourisme et les professionnels du site. Il sera diffusé aux visiteurs au niveau du point de paiement du stationnement, durant sa période d'ouverture, de fin mai à fin septembre.

Ces outils de promotion et de valorisation ont pour ambition de diversifier l'offre touristique de la vallée du Haut-Giffre et de générer des retombées économiques locales.

Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme LEADER pour financer le projet, comme défini dans le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Conception et impression plaquette de promotion	8 014,80 €	FEADER	15 181,82 €	80% TAP
Conception cartographique de la plaquette de promotion	1 200,00 €	CPN (financement public appelant le FEADER)		
Conception et impression d'une exposition permanente	5 340,00 €	CCMG	1 474,37 €	
Conception et impression d'un guide de visite	5 400,00 €	Autofinancement du MO mobilisé en CPN	2 321,09 €	20%
Conception cartographique du guide de visite	1 080,00 €	Autofinancement public n'appelant pas le FEADER	4 744,32 €	
Conception éditoriale et rédaction de l'exposition et du guide de visite	2 686,80 €			
Total	23 721,60 €	Total	23 721,60 €	100%

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération et son portage par le Syndicat Mixte du Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **D'APPROUVER** une contribution de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre d'un montant de 1 474,37 €
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à l'attribution de cette subvention

24. Renouveau du Plan Pastoral Territorial – Sollicitation d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes (DEL2019-33)

Le 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut-Giffre (2013-2018) a été une vraie opportunité pour les 11 communes associées dans la démarche : les 8 communes de la CCMG, ainsi que Magland, St-Sigismond et Arâches-la-Frasse. Ce dispositif régional (convention entre la Région et la structure animatrice du PPT) permet de mobiliser des fonds publics (Région et FEADER) pour la réalisation de projets au profit des alpages de la vallée. Ces travaux d'investissements sur les accès, l'alimentation en eau, le logement, la contention ont permis d'améliorer les conditions de travail de nombreux alpagistes et de maintenir les paysages ruraux des montagnes du Giffre.

Fort de cette réussite et constatant toujours de nouveaux besoins, la CCMG a exprimé sa volonté de renouveler la démarche pour la période 2019-2023 afin de poursuivre le travail engagé précédemment.

Afin de permettre le renouvellement pour la fin de l'année 2019, une prestation va être lancée (bilan du 1^{er} PPT, actualisation des enjeux, programme d'actions et nouvelle maquette financière). Ainsi, une subvention est sollicitée auprès de la Région pour mettre en œuvre cette prestation, selon le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

<u>Dépenses (TTC)</u>		<u>Recettes (TTC)</u>	
Frais externe Devis de la Société d'Économie Alpestre pour le bilan, diagnostic et programme d'actions avec maquette financière du prochain PPT 2019-2023	22 656 €	Région (20%)	4 875,88 €
Frais d'animation Accompagnement et suivi de l'opération de renouvellement du PPT, représentant 10j du temps de travail de l'agent	1 498 €	FEADER (40% : 20% de contrepartie régionale et 20% de contrepartie du porteur du projet)	9 751,76 €
Coûts indirects (liés à l'opération d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles)	225,41 €	Autofinancement CCMG	
		20% appelant du FEADER	4 875,88 €
		20% n'appelant pas de FEADER	4 875,89 €
Total TTC	24 379,41 €	Total TTC	24 379,41 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement pour la mise en œuvre du renouvellement du PPT du Haut-Giffre pour 2019,
- **DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de constituer et transmettre le dossier de demande de subvention nécessaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence Eco-mobilité Savoie Mont-Blanc pour le lancement et l'animation du réseau d'auto-stop organisé sur le territoire de la CCMG (DEL2019-34) (Annexe 4)

Le Président rappelle que la CCMG a souhaité se faire accompagner par l'Agence Eco-mobilité Savoie Mont-Blanc pour la mise en place sur le territoire d'un dispositif d'auto-stop organisé. À cet effet, par délibération en date du 2017, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de partenariat avec l'association

Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Toutefois, l'avancée de la mission a été retardée et lancement officiel du réseau devrait intervenir au cours du premier semestre 2019.

Aussi, afin de permettre la poursuite et l'aboutissement de ce projet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence Eco-mobilité Savoie Mont-Blanc portant son terme au 30 juin 2019,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document afférent à la présente décision.

26. Approbation des conventions de mise à disposition des bâtiments pour l'exercice de la compétence enfance/jeunesse avec la commune de Taninges

Cette question est ajournée dans l'attente de compléments d'information.

27. Contrat de territoire ENS « Espaces Alluviaux de l'Arve » 2019-2023 : Maîtrise d'ouvrage CCMG pour l'action « Sentier d'interprétation » sur le cheminement « Au fil du Giffre » (DEL2019-36) (Annexe 7)

Afin de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, le Département de la Haute-Savoie a décidé de renforcer son ambition de préservation de la nature et des paysages en approuvant son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) le 4 juillet 2016.

Les rivières et les zones humides constituent des milieux prioritaires d'intervention.

Le SM3A, chef de file de la démarche sur le bassin versant de l'Arve, a œuvré à la construction du Contrat de Territoire ENS « Espaces alluviaux de l'Arve ».

Le Contrat de territoire ENS (CTENS) a pour objet la définition du plan d'actions et des engagements respectifs du Département de la Haute-Savoie, du SM3A, et des divers maîtres d'ouvrage sur un programme pluriannuel d'actions, au titre des Espaces Naturels Sensibles, qui se déroulera de 2019 à 2023 sur les espaces alluviaux du bassin versant de l'Arve.

Il a été proposé à la CCMG, compétente sur son territoire pour les sentiers, de s'inscrire comme maître d'ouvrage de l'action concernant le cheminement Au Fil du Giffre. Dans ce cas, la CCMG devient cosignataire du CTENS des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve 2019-2023 pour l'action la concernant, décrite ci-dessous :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Montagnes du Giffre
Objet : Mettre en place un sentier d'interprétation en bord de Giffre afin de concilier les usages et de protéger la biodiversité
Communes concernées : Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse, Taninges

Le SM3A pourrait appuyer le MO via un service civique/ou stagiaire pour aider à élaborer la stratégie et les supports de communication.

Coûts :

Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire HT	Coût total HT
Elaboration et mise en œuvre du sentier d'interprétation	Forfait annuel	5	5 000 €	25 000 €

Plan de financement envisagé :

Coût HT	CD74		Autofinancement	
	Taux	Subvention	Taux	Montant
25 000 €	80%	20 000 €	20%	5 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la fiche-action « Mise en place un sentier d'interprétation en bord de Giffre afin de concilier les usages et de protéger la biodiversité », telle que jointe en annexe, nommant la CCMG maître d'ouvrage
- **D'AUTORISER** M. Le Président à signer le contrat de territoire ENS « Espaces alluviaux de l'Arve » 2019-2023, pour la mise en œuvre de l'action précédemment citée.

FIN DE LA SÉANCE À 22h50